

# Région Métropole européenne du Rhin Supérieur

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 JUIN 2005

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 10 juin 2005, adopte, sur proposition du Bureau, la résolution suivante :**

1. Le Conseil Rhénan soutient pour la région du Rhin Supérieur en tant qu'espace transfrontalier interdépendant l'objectif de se présenter comme « Région Métropole européenne du Rhin Supérieur » afin d'être perçue en Europe comme une zone d'activités importante. A cette fin, les potentiels de développement spécifiques de la coopération transfrontalière et les fonctions de métropole déjà existants doivent être pleinement utilisés, mis en réseau et renforcés.
2. Le Conseil Rhénan appelle les représentants nationaux, régionaux et locaux ainsi que tous les acteurs politiques et sociaux déterminants de cet espace tri-national à lancer des initiatives coordonnées dans l'esprit de cet objectif et d'initier les démarches nécessaires tant au niveau conceptionnel qu'opérationnel afin de doter la région des caractéristiques d'un espace métropolitain transfrontalier européen.
3. Le Conseil Rhénan en tant qu'entité transfrontalière d'élus se déclare prêt à coopérer avec la Conférence du Rhin Supérieur pour aboutir à la reconnaissance en tant que Région Métropole européenne du Rhin Supérieur.
4. Le Conseil Rhénan demande à sa Commission du transport et de l'aménagement du territoire de continuer à examiner cette question, d'informer prochainement le Conseil Rhénan et, le cas échéant, de faire des propositions concernant des initiatives susceptibles de contribuer à la réalisation d'une Région Métropole européenne du Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan informe de cette résolution la Conférence du Rhin Supérieur ainsi que les gouvernements et conseils des Länder, cantons et régions participants.